



Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Dieter LAMON et Mme Roxane TIMSONET demeurant Hameau de Crenwick 40 à 4257 Berloz. Le terrain concerné est situé au lieu-dit « Crenwick Village », et cadastré 2ème division, section B, n°100F.

Le projet consiste en la construction d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes : « construction ou reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ».

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, durant les 15 jours de l'annonce, pendant les jours d'ouverture de l'administration, et actuellement sur rendez-vous auprès des services administratifs (019/33.99.99), de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du jeudi 3 mars au jeudi 17 mars 2022 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire, daté et signé, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse commune@berloz.be.